

COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 20 décembre 2023
Procès-verbal n° 15

Présents : Mme Maryse MOREAU
MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.
Invité : M. Jacky CHAUVIN.

Approbation du PV n° 14 (par voie électronique) du mercredi 13 décembre 2023 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Foot Sud 86	Poitiers 3 cités
Adriens	GJ Montasèvres	Poitiers Asac
Antran	GJ VVM Chauvigny	Poitiers ASPTT
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Beaulieu FC
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Cep
Biard	La Pallu	Poitiers Gibauderie
Brion St Secondin	Leigné sur Usseau	Pressac / Availles Limouzine
Buxerolles	Loudun	Rouillé
Ceaux la Roche	Lusignan	Savigny l'Evescault
Cenon sur Vienne	Mazerolles Lussac	Smarves Iteuil
Cernay St Genest	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	St Benoît
Chatain	Mirebeau	St Julien l'Ars
Château Larcher	Montamisé	St Maurice Gençay
Châtelleraut Portugais	Montmorillon	St Saviol
Châtelleraut SO	Naintré	Stade Poitevin
Chauvigny	Neuville	Usson l'Isle
Cissé	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Vallée du Salleron
Fleuré	Oyré Dangé	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Ozon	Vouneuil Béruges
		Vivonne

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26559857 : Espoir FC (1) – Châtelleraut Portugais (3) en Départemental 4 poule B du 29/10/23 remis le 26/11/23

Feuille de match non parvenue, l'équipe d'Espoir FC (1) ayant déclaré forfait général.

Dossier classé.

Match n° 26818796 : Mirebeau (2) – Poitiers Beaulieu ES (1) en Départemental 4 poule C du 03/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 26990031 : Jaunay Marigny (1) – GJ Montasèvres (2) en U17/18 Départemental 1 du 18/11/2023 reporté le 09/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27246341 : Jaunay Marigny (2) – Cenon sur Vienne / Châtelleraut Portugais / Vouneuil sur Vienne / Thuré Besse / GJ Antoigné Ingrandes (1) en U17/18 Départemental 2 poule A du 09/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27445198 : Loudun (2) – Leigné sur Usseau (2) en Challenge des Réserves du 04/11/23 remis le 10/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

U13

Match n° 26990179 : Buxerolles (1) – Poitiers Asac (1) en Départemental 1 du 16/12/23.

Courriel de Réclamation du club de Poitiers Asac (17/12/23 à 17h30)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Buxerolles (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 27 décembre 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 27445245 : ACG Foot Sud 86 (3) – Poitiers 3 cités (3) du 05/11/2023 reporté le 10/12/23

Match non joué suite à un arrêté municipal sur le terrain de Genouillé.

Considérant que les terrains en herbe de Poitiers étaient non utilisables et que les terrains synthétiques étaient déjà occupés ne permettant pas l'inversion de la rencontre.

Considérant la décision de la Commission des terrains interdisant la pratique à 11 sur les terrains Beauséjour 2 et 3.

Considérant le courriel de la mairie de Civray qui confirme que seule la rencontre jouée le samedi sur le terrain Beauséjour 1 avait été autorisée.

Pour ces motifs, la Commission **donne le match à jouer** et transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26804508 : Poitiers Stade FC (2) – Cenon sur Vienne (1) en Championnat Féminin Départemental 3 poule A du 17/12/23

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**